

## Conseil d'arrondissement du 9 novembre 2022

### Vœu présenté par les élu.e.s du groupe Génération.s, relatif au projet de fermeture totale ou partielle de sept lycées parisiens, par la Région Île-de-France et l'Académie de Paris

Considérant l'annonce par la Région Île-de-France et l'Académie de Paris, le 17 octobre dernier, de la volonté de fermer totalement ou partiellement six lycées professionnels, et un lycée général à Paris dès la rentrée de septembre 2023, soit le site de Charenton de Théophile-Gautier (12<sup>e</sup>), le site Friant de Lucas-de-Nehou (14<sup>e</sup>), Valadon (18<sup>e</sup>), Armand-Carrel (19<sup>e</sup>), Georges-Brassens (19<sup>e</sup>), et Charles-de-Gaulle (20<sup>e</sup>) ;

Considérant que les 750 élèves qui seront touchés devront être répartis, en cours de formation, dans d'autres établissements, que ces établissements sont au nombre de 14 d'après les organisations syndicales, que leur structure pédagogique sera modifiée (modification pouvant aller jusqu'à la fermeture de la voie générale au lycée Élisabeth Lemonnier dans le 12<sup>e</sup>), que de façon globale le fonctionnement de ces établissements, et le travail des équipes éducatives seront impactés ;

Considérant que les équipes éducatives des différents établissements concernés directement et indirectement n'ont, à ce stade, pas du tout été associées à cette décision de la Région et de l'Académie, et que celles-ci n'avancent pour l'heure aucun argument pédagogique ;

Considérant que de tels changements ne peuvent être favorables à la formation des élèves que dans le cadre de projets collectivement voulus, conçus, et mis en œuvre ;

Considérant le contexte national de fragilisation structurelle de la voie professionnelle depuis de nombreuses années, fragilisation accrue par la dernière réforme en date (2019) ;

Considérant que la nouvelle réforme de la voie professionnelle voulue par le Président de la République, et engagée par le ministère en charge, est rejetée par une intersyndicale complète car elle apparaît comme une nouvelle étape de la fragilisation de cette voie ;

Considérant que la voie professionnelle du lycée doit être l'objet d'une volonté politique ambitieuse parce qu'elle forme près d'un tiers de notre jeunesse, parce qu'elle doit être le lieu privilégié de formation aux métiers d'avenir, et parce qu'elle ne peut pas être mise sur le même plan que l'apprentissage en matière de projet éducatif, formateur et émancipateur ;

Considérant que l'enseignement public, quelles que soient les voies de formation, doit être notre priorité collective ;

Considérant que la décision de la Région et de l'Académie doit être entérinée lors du Conseil inter-académique du 8 novembre 2022 ;

**Sur proposition des élu.e.s du groupe Génération.s, le Conseil du 20<sup>e</sup> arrondissement interpelle la Région Ile-de-France et l'Académie de Paris, et demande que :**

- **Le processus de fermeture partielle, ou totale, de sept lycées parisiens, et le déplacement des élèves et des équipes éducatives en conséquence, prévu pour septembre 2023, soit immédiatement suspendu ;**

- **Le fonctionnement pérenne des sept établissements parisiens concernés par le projet de fermeture soit garanti par la Région Ile-de-France et l'Académie de Paris ;**
- **Le Ministère de l'Éducation nationale garantit la préservation des enseignements qui y sont proposés.**